

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE</b> Jeudi 18 octobre 2018
---

Ordre du jour :

- 1) Présentation des participants
- 2) Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école.
- 3) Vote du règlement intérieur de l'école.
- 4) Les résultats des élections.
- 5) Présentation du PPMS et bilan
- 6) Les actions éducatives et les projets
- 7) Les actions particulières en faveur des élèves
- 8) Les dates de l'année scolaire
- 9) Le climat scolaire

**Etaient présents :**

Equipe pédagogique :

Madame MEIGNAN, directrice et enseignante en CE1 - CE2 - CM1 – CM2  
Madame LE FLEM, enseignante en PS – MS – GS -CP

Parents d'élèves élus :

Madame GAUDILLIER (titulaire).  
Madame DURAND (titulaire).  
Madame BRUNET (suppléante).  
Madame LECOQ (suppléante).

Représentant de la commune :

Monsieur PERNETTE, adjoint au maire en charge des affaires scolaires.

Excusés :

Mme BEYSSAC, inspectrice de l'Education nationale  
M. HANON, Maire de Montalet-le-Bois

Ouverture de la séance à 18h00.

### 1) Présentation des membres

Chaque participant se présente en indiquant sa qualité.

#### Présentation des effectifs et répartition

ENSEIGNANTS	CLASSE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme Le Flem	PS/MS/GS/ CP	7	1	6	6					20
Mme Meignan	CE1/CE2/ CM1/ CM2					4	4	3	5	16
TOTAL										36

### 2) Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école

#### Composition du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école, président ; un élu ; le maire ou son représentant ; un conseiller municipal ; les enseignants de l'école ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées et les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative, tout comme le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants de l'école.

#### Compétences du conseil d'école

Le directeur préside l'assemblée et veille à ce que le conseil d'école soit une instance de dialogue, d'information et de concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Le conseil d'école :

- donne son avis et présente des suggestions sur tout ce qui intéresse la vie et le fonctionnement de l'école. Les parents délégués se doivent d'être neutres, ils rapportent les questions des parents.
- vote le règlement intérieur de l'école (seulement les parents délégués titulaires).
- est consulté sur les questions matérielles et financières.

Le conseil d'école ne traite pas des questions pédagogiques relatives à la pratique de classe.

#### Réunions du conseil d'école

Le conseil est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections de représentants de parents.

En session extraordinaire, il peut être réuni à la demande du directeur, du Maire ou de la moitié de ses membres.

Dans tous les cas, le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

Avant la réunion, le directeur informe l'IEN, convoque les membres du conseil d'école, prend connaissance des problèmes que les parents souhaitent inscrire à l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Un secrétaire de séance, membre du conseil, est nommé.

Après chaque séance du conseil d'école, un compte rendu de la réunion est dressé. Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (tableau d'informations devant l'école) et peut être envoyé par mail aux parents sur demande.

### 3) Vote du règlement intérieur de l'école

Le conseil d'école adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante de l'école sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaires du département des Yvelines ».

#### 4) Election des représentants des parents d'élèves : résultats

L'équipe souhaite en premier lieu remercier la précédente équipe de représentants de parents d'élèves pour son investissement au service des familles et des enfants.

Suite aux élections des représentants de parents d'élèves du vendredi 12 octobre 2018, pour lesquelles deux sièges étaient à pourvoir dans l'école (une seule liste présentée de parents non constitués en association), voici les résultats obtenus :

	2018/2019
Electeurs inscrits	48
Votants	29
Taux de participation	60,42 %
Nombres de candidats	2

La liste des représentants de parents d'élèves a été élue, tous les postes sont pourvus.

Cette année, la participation a été de 60,42 %. Des erreurs dans les modalités de vote ont été observées (écritures sur le bulletin, un seul bulletin pour les deux parents) rendant 2 bulletins non valides ainsi que des bulletins non comptabilisés. Une notice de vote a pourtant été collée dans le cahier de liaison.

Sont élus pour l'année scolaire 2018/2019

##### Titulaires

Madame GAUDILLIER (maternelle).

Madame DURAND (élémentaire).

##### Suppléantes

Madame BRUNET (élémentaire).

Madame LECOQ (maternelle).

Remerciements : L'équipe pédagogique félicite les nouveaux représentants de parents d'élèves pour leur élection.

Les représentants des parents d'élèves assistent aux conseils d'école, sont le relai entre les parents et les enseignants, apportent des propositions, s'expriment au nom de l'ensemble des parents, et peuvent s'investir lors d'actions ponctuelles telles que la fête de fin d'année.

#### 5) Présentation du PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est mis en place dans toutes les écoles et permet de regrouper en un seul document les mesures à suivre en cas de risques majeurs tempêtes, orages violents, accidents chimiques ou radioactifs, mouvements de terrain,...

Un premier exercice PPMS « Attentat-intrusion » organisé en circonscription, a eu lieu le lundi 15 octobre à 10h00. Chaque école devait définir son scénario, à savoir l'emplacement de l'intrusion et la posture retenue (se sauver ou se cacher) pour chaque classe. La directrice a déclenché l'exercice en fonction des horaires fournis par la circonscription.

Le scénario retenu a été le suivant : « un homme entre dans l'école par le portillon vert ». Mme MEIGNAN a prévenu Mme LE FLEM de l'intrusion, cette dernière a rassemblé ses élèves qui se sont cachés (ils ont joué au jeu « cache-cache » pendant dix minutes). Quant aux élèves de Mme MEIGNAN, le même scénario a été adopté avec un temps plus long : se cacher pendant vingt minutes.

##### Bilan de l'exercice PPMS « intrusion »

Le bilan de l'exercice est plutôt positif. Les élèves ont adopté les bonnes attitudes et n'ont pas semblé perturbé par l'exercice. Les maternelles ont réalisé un PPMS cache-cache de dix minutes.

L'équipe pédagogique indique que cet exercice a fait l'objet d'un bilan collé au sein du cahier de liaison. Ce bilan s'inscrit dans une volonté de permettre aux élèves comme aux adultes de développer des attitudes efficaces et adaptées en fonction du danger observé.

Lors de cet exercice, le PPMS devait être déclenché par une alerte avec un sifflet, celui-ci n'est pas audible par la classe de maternelle, c'est pourquoi, un appel téléphonique dans la classe de Mme LE FLEM sera désormais privilégié.

La porte intérieure de classe de l'élémentaire n'a pas de verrou à l'intérieur, nous demandons à la mairie de poser un verrou sur cette porte pour obtenir une sécurité plus renforcée.

#### Remerciements :

L'équipe pédagogique renouvelle ses remerciements à la municipalité pour son souci porté aux questions de sécurité et de confort de l'école.

### **6) Les actions éducatives et les projets**

#### Compte OCCE

L'école est affiliée à l'Office Central des Coopératives d'Ecole (OCCE).

La coopérative de l'école permet de financer des activités culturelles et pédagogiques des classes : achat de livres, abonnements, financement de certaines sorties, projets... Son financement est assuré pour l'essentiel par les dons et les ventes. L'OCCE de l'école dispose d'un compte-chèques Banque Populaire.

La caisse des écoles octroie 2018, 58 euros de budget pour les fournitures scolaires ainsi qu'un bus pour une sortie scolaire.

Au 28 septembre 2018, le compte de la coopérative scolaire affichait un solde positif de 287,28 euros.

L'association de parents d'élèves a fait un don de 2200 €.

Nous remercions l'APE pour ce don très généreux.

#### Le projet d'école

Le projet d'école reste inchangé jusqu'à 2020.

Les trois axes du projet d'école sont les suivants :

- Améliorer la qualité de la production d'écrits
- Développer chez l'élève un comportement de chercheur
- Utilisation plus fréquente et plus efficace de l'équipement numérique

#### Les ajustements des programmes à la rentrée 2018 mettent l'accent sur :

- Le langage (cycle 1 : priorité au vocabulaire et au lexique, cycle 2 : lire écrire, cycle 3 le parcours du lecteur). Dans cette volonté nous mènerons durant l'année scolaire différents projets tels que :
  - projet de lectures dialoguées CE/PS/MS/GS/CP
  - projets d'écriture : écrire un conte en randonnée CM/PS/MS/GS/CP
  - marathon orthographique.
- La construction des nombres en maternelle, qui se poursuit en cycle 2 en y ajoutant la résolution de problèmes et le calcul mental, pour aller vers les nombres décimaux au cycle 3.
  - défis maths (inscription aux Eurékades, défis maths en classe)
  - utilisation des ordinateurs et tablettes pour le développement du calcul mental.

Nous remercions généreusement la famille qui a offert 4 tablettes pour la classe de Mme MEIGNAN.

#### Parcours culturel et artistique :

Projets et sorties culturelles autour de l'impressionnisme, des peintres.

#### Enseignement des langues vivantes

La couverture de l'enseignement de l'anglais s'effectue avec l'enseignant de chaque classe du CP au CM2 y compris de la maternelle. Mme MEIGNAN vient tous les mardis dans la classe de Mme LE FLEM pour enseigner l'anglais aux enfants pendant que Mme LE FLEM pratique l'EPS avec les élèves de l'élémentaire.

### La piscine

Cette année les séances de piscine ont lieu le jeudi de 8h45 à 11h30 pour le cycle 2 et cycle 3. Les élèves entrent dans l'eau à 9h40 et sortent de l'eau à 10h20.

Le golf : les enfants ont participé à une animation « initiation au golf » le vendredi 12 octobre.

Le jardinage : l'action a commencé le mardi 16 octobre et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année avec une intervention avant chaque fin de période pour les maternelles, une séance unique aura lieu pour les élèves de CE1, ce2, cm1, cm2 au printemps et portera sur les petites bêtes.

### **7) Les actions particulières menées en faveur des élèves**

#### PPRE : le Programme Personnalisé de Réussite Educative.

Le PPRE :

- est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun.
- peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève.
- est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Il s'agit d'un contrat entre l'école et la famille dans lequel chacun, élève, parent, enseignant, met en place des modalités de travail particulières dont l'objectif est l'acquisition de compétences précises du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

#### Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu tous les mardis et jeudis de 13h00 à 13h30 par groupes restreints de 4 élèves au maximum.

Il s'agit d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (lecture et langage). Cette forme s'adresse aussi bien à des élèves qui connaissent des difficultés passagères sur une compétence précise qu'à des élèves en grande difficulté qui bénéficient, par ailleurs, d'autres aides au sein de l'école.

Les APC permettent de redonner confiance à un élève en lui apportant, dans un cadre individualisé, les outils nécessaires à l'acquisition des compétences du socle commun.

Des évaluations nationales en français et mathématiques ont été réalisées mi-septembre en classe de CP et CE1 ; celles-ci ont servi d'évaluations diagnostiques et ont permis de cibler les élèves à besoins particuliers.

#### Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Mme Jabri est la psychologue scolaire. Elle intervient sur la commune de Montalet-le-Bois à la demande des enseignants. Elle peut être amenée à observer les élèves, analyser leurs compétences et identifier les obstacles qu'ils rencontrent. Elle coordonne les aides à mettre en place. Les parents d'élèves concernés sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leur accord, la psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant et suivre son évolution. Elle peut être sollicitée par les parents au 01.34.94.15.10.

#### L'infirmière scolaire : Mme Bailloux

##### Ses compétences :

L'infirmière de l'éducation nationale (ou le médecin scolaire) voit les élèves de CE2 ;

- au cours de l'année scolaire et à la demande des enseignants, l'infirmière peut conduire des actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé et d'hygiène ;
- le médecin scolaire intervient lors de la mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) afin d'accueillir des élèves ayant des problèmes de santé qui nécessitent des soins ou des aménagements

particuliers (prise de médicaments sur le temps scolaire, asthme, allergies,...). Un PAI commun à l'école et au périscolaire a été mis en place cette année afin de simplifier les démarches. Il intervient également lors de la mise en place de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui concerne les élèves ayant des troubles des apprentissages, à la demande du conseil des maîtres ou des familles.

### **8) Les dates de l'année scolaire**

- Après les vacances : photo de classe
- Jardinage : une fois avant chaque vacance (pour les maternelles) + 1 intervention au printemps (pour l'élémentaire).
- Animation : les bâtisseurs en herbes le jeudi 20 décembre sur le thème de Noël.
- Spectacle de Noël le vendredi 21 décembre
- En février : sortie Cité des Sciences à Paris
- Le 16 avril : animation Les Savants Fous (chimie = maternelle/CP et électricité CE/CM)
- Mai-juin : Sortie Auvers-sur-Oise
- Samedi 22 juin : spectacle de fin d'année + kermesse

### **9) Le climat scolaire**

Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative : élèves, enseignants, adultes, parents. C'est une responsabilité collective : il s'agit de la construction du bien vivre et du bien-être pour les élèves. L'objectif est d'implanter les bonnes pratiques du vivre ensemble dans le quotidien, c'est pourquoi des actions vont être engagées à l'école :

- Les règles, les droits et les devoirs (lien avec l'Éducation civique et morale)
- Engager les élèves dans un projet (tennis élémentaire, jardinage maternelle)
- Apprendre à gérer ses émotions
- Les dangers d'Internet
- Proposer des temps structurés lors des récréations (les espaces de jeux): ping-pong, babyfoot bien définis lors des récréations.

L'équipe enseignante tient à rassurer les parents quant au climat scolaire qui est serein au sein de l'école, malgré l'usage d'un vocabulaire inapproprié (insultes, violences verbales, mots vulgaires) par certains élèves. (Mme Brunet, parent délégué suppléante, a quitté le conseil aux alentours de 19h00 sans dire un mot). Néanmoins, un mot rédigé en collaboration de l'équipe enseignante et des parents délégués sera distribué à la rentrée afin d'informer et d'inviter les parents à être vigilants quant au comportement de leur enfant à l'extérieur de l'école. Le but étant que les élèves ne fassent pas usage d'un vocabulaire et d'un comportement inappropriés au sein de notre structure scolaire. Dans ce mot, les parents sont également invités à faire quelques rappels des règles de vie au sein de l'école à leur enfant.

La séance est close à 19h30.

Le président du Conseil d'école,  
Madame MEIGNAN

Le secrétaire de séance,  
Madame LE FLEM